



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 octobre septembre 2025 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix octobre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 03 octobre 2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	E	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame CONTE-JAUBERT	E	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER		Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	E	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	E	Monsieur VIAUD	
Madame HOPER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER		Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	E	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	E	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Monsieur LEFEVRE		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	É	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Viviane LEGAI, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord-Gironde, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAAU, Délégué titulaire de la CDC du Payes de Saint Aulaye, donne procuration à M. Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Gabi HOPER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à M. Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,
Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,
Madame MAQUET, Sous-préfète de Blaye.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 10 octobre 2025, 37 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N° 2025-35

Objet : Autorisation de signature d'un marché de fourniture de fluides (dont carburant et graisses mécaniques) _ marché n°2025MG06

Rapporteur : Jean-Claude ABANADES

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	37
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 septembre 2025.

Considérant que le SMICVAL possède une flotte d'environ 86 poids lourds, 25 bras de levages, 53 véhicules légers / utilitaires et une dizaine d'engins de manutention ne circulant pas sur la voie publique. Pour faire fonctionner sa flotte de véhicules, le Smicval dispose, notamment, de cuves de stockage de Gasoil et de GNR (Gasoil Non Routier) au pôle environnement de St Denis de Pile et de Saint Girons.

Considérant que la capacité de ces cuves au regard de la consommation des véhicules nécessite un approvisionnement régulier sur les sites de Saint Denis de Pile et de Saint Girons.

Considérant que le marché actuel arrivant à terme, au mois de novembre 2025 (cf. : délibération n°2021-55), une nouvelle procédure de mise en concurrence a été lancée, pour la bonne continuité de l'exploitation. Précisément une consultation a été publiée au BOAMP et au JOUE le 01 juillet 2025 afin de renouveler ce marché pour une durée de 4 ans.

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, mono attributaire, alloti en 5 lots :

- ↳ Lot 1 : Fourniture de gazole routier estimé à 7 000 000 € - volume estimé 3 840 000 L
- ↳ Lot 2 : Fourniture de gazole non routier estimé à 400 000 € - volume estimé 320 000 L
- ↳ Lot 3 : Fourniture d'AdBlue additivé anti-cristallisation estimé à 280 000 € - volume estimé 340 000 L
- ↳ Lot 4 : Fourniture d'additifs et graisses mécaniques estimé à 150 000 €
- ↳ Lot 5 : Fourniture de carburants via des cartes accréditives estimé à 40 000 €

Précision sur ce dernier lot : il a été classé sans suite puisqu'aucun candidat ne s'est positionné.

Considérant que l'objectif est d'assurer la continuité du service public en garantissant la disponibilité des différents fluides, la sécurité d'approvisionnement et la maîtrise des coûts.

- Considérant que les enjeux sont donc de :
- Sécuriser l'approvisionnement.
 - Faire un suivi et une traçabilité des consommations.
 - Maîtriser et garantir la transparence des coûts.

Considérant que les critères d'évaluation des offres, pour les lots 1, 2, 3 et 4, ont été établis ainsi :

1. *Prix des prestations (70 pts).*

Concernant les carburants, lot 1 Gasoil et lot 2 GNR, les prix unitaires ont été établis sur la base du tarif de référence commun à l'ensemble des candidats (base de données des prix des carburants et combustibles en France issue de la page officielle du Ministère de la Transition Ecologique).

Chacun d'eux a appliqué une remise, exprimée en pourcentage, sur ce tarif. Cette remise demeure fixe et intangible pendant toute la durée du marché. Les prix facturés résulteront ainsi de l'application de cette remise au tarif de référence.

Concernant le lot 3 (Ad Blue) et le lot 4 (additifs et graisses mécaniques), les références ont été listées dans un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) couvrant l'ensemble des besoins du smicval, y compris tous les conditionnements prévus dans le marché, et seront appliqués tels quels lors de la facturation.

A préciser : les prix des lots 3 et 4 sont révisables annuellement, à la date anniversaire.

2. *Valeur technique (20 pts) : fiabilité des livraisons, santé et sécurité, qualité du service client, traçabilité et gestion documentaire.*

3. *Performance environnementale (10 pts) : carburants responsables et mesures limitant l'impact environnemental des livraisons.*

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre s'étant réunie le 23 septembre 2025, elle a attribué les 4 lots aux entreprises ci-dessous énumérées.

Concernant le lot 1, Fourniture de gazole routier estimé à 7 000 000 € - volume estimé 3 840 000 L :

Le candidat PECHAVY a été retenu avec la note de 96.50 points sur 100.

L'offre de ce candidat se distingue, notamment, par une remise de 6% sur les prix issus de la base de données officielle, qui sera fixe durant toute la totalité du marché (à noter, que la remise du marché actuel est de 2.80%).

Tous les combustibles distribués sont rigoureusement sélectionnés et certifiés conforme aux normes en vigueur. L'entreprise propose un service client de qualité, avec une prise de commande accessible 24h/24 et 7j/7.

Les délais de livraisons confirmés par le candidat sont conformes aux exigences du Smicval.

Le candidat apporte des solutions concrètes répondant aux enjeux environnementaux actuels, avec une politique volontariste de renouvellement rapide de son parc lui permettant la réduction des émissions de CO₂ (-98,4 t/an), de limiter sa consommation (-25 %) et déchets (-30 % huiles, -20 % filtres). L'écoconduite et la politique RSE ont renforcé ces performances.

Concernant le lot 2, Fourniture de gazole non routier estimé à 400 000 € - volume estimé 320 000 L :

Le candidat PECHAVY a été retenu et a obtenu la note de 96.50 points sur 100.

Les éléments techniques sont les mêmes que ceux issus de l'analyse du lot 1.

En ce qui concerne, précisément, le prix : l'offre de ce candidat se distingue par une remise de 4% sur les prix issus de la base de données officielle, qui sera fixe durant toute la totalité du marché (à noter que la remise du marché actuel est de 4%).

Concernant le lot 3 : Fourniture d'AdBlue additivé anti-cristallisation estimé à 280 000 € - volume estimé 340 000 L :

Le candidat PICOTY a été retenu avec la note de 94 points sur 100.

Le montant de la candidature est en phase avec le montant fixé au marché.

A noter que le Smicval a choisi un AD BLUE anti-cristallisation, car l'AdBlue additivé protège le système « catalytique » de véhicules, il réduit le risque de dépôts et d'encrassement dans les injecteurs et le catalyseur → moins de cristallisation c'est moins de maintenance, moins de nettoyage et une meilleure longévité des composants (pompes, injecteurs, capteurs).

Le candidat place le développement durable au cœur de sa stratégie, avec bilan carbone, plan de décarbonation, certifications ISO 9001/14001/5001, label Lucie 26000 et direction dédiée à la transition écologique.

Concernant le Lot 4, Fourniture d'additifs et graisses mécaniques (visant les huiles moteur PL et VL ; les huiles Boite de vitesse ; huile de ponts et huile hydraulique, graisses, produit lave glace et liquide de refroidissement) estimé à 150 000 € :

Le candidat YORK a été retenu avec la note de 90.09 points sur 100.

Le montant de la candidature est en phase avec le montant fixé au marché.
Le candidat garantit des livraisons sous 7 jours, un stock permanent de toutes les références et un planning ajusté quotidiennement, limitant les ruptures à 24 heures.

Tenant compte des éléments susvisés, il est donc demandé aux membres du Comité Syndical, de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet accord-cadre, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

Décide :

Article 1 :
D'autoriser le président à signer le marché de fourniture de fluides (dont carburant et graisses mécaniques) _ marché n°2025MG06 _ et toutes les pièces afférentes à ce dernier, dans les conditions susvisées.

Article 2 :
Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 10 octobre 2025

Publié le : 15 octobre 2025

Le Président,
DIE

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie
Date de signature : 13/10/2025
Qualité : SMICVAL - Président

Le Secrétaire de séance,
VACHER

Signé électroniquement par : Michel VACHER
Date de signature : 13/10/2025
Qualité : SMICVAL - MV